

# A2TIMMO CASTELSARRASIN SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 €

Siège social au 6 place des BELGES à

82100 CASTELSARRASIN

RCS MONTAUBAN 898 190 665

Certifié  
Conforme par le  
Président

Le 26/10/2023



## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt et trois et le 26 octobre à 19 heures, les associés de la SAS A2TIMMO CASTELSARRASIN, régulièrement convoqués par la présidence, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège de la société.

Sont présents :

- La SAS FME qui détient 51 actions est représentée par Marc ETARD, Président de la SAS FME ;
- Emmanuel ETARD, Président de la SAS A2TIMMO CASTELSARRASIN, qui détient 19 actions ;
- Anne Laure VERNHES qui détient 30 actions

Les actionnaires présents détenant la totalité des parts, l'assemblée est habilitée à prendre toute décision ordinaire conformément aux dispositions de l'article 22 des statuts.

L'assemblée est présidée par Emmanuel ETARD, le secrétariat étant assuré par Marc ETARD.

Le Président dépose sur la table et met à disposition de l'assemblée :

- Les récépissés des convocations ;
- Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes 2022 du 30 juin 2023 ;
- Le texte de la résolution soumise à l'approbation de l'assemblée ;
- Les comptes annuels 2022.

Le Président rappelle que les mauvais résultats de l'exercice 2022 - perte de 30 017 €- ont eu pour conséquence de rendre les fonds propres de la société négatifs. Cette situation constatée lors de l'approbation des comptes le 30 juin dernier impose que les actionnaires décident soit de dissoudre la société, soit de poursuivre son activité. Cette

---

Exercice 2023 : Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 octobre 2023

Page 1

RE EE ALV

décision n'a pas été prise lors de l'assemblée ordinaire d'approbation des comptes du 30 juin mais reportée à l'assemblée générale extraordinaire qui a été convoquée ce jour.

## **I. Poursuite de l'activité de la société**

Le Président rappelle, comme cela a été largement exposé lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes de juin 2023, que les pertes de l'exercice 2023 sont essentiellement dues à des circonstances exceptionnelles qui ont conduit à réduire la période d'activité de la société à 6 mois alors qu'elle était prévue sur 18 mois. Les premiers résultats de 2023 confirment cette analyse et montrent que la société A2TIMMO CASTELSARRASIN est parfaitement viable. En conséquence, le Président propose que l'activité de la société soit poursuivie et que les formalités découlant de cette décision soient effectuées dans les délais les plus courts et il propose à la discussion la résolution suivante :

### **Première résolution :**

*L'assemblée générale extraordinaire des associés, après avoir entendu l'exposé du Président sur la situation de la société A2TIMMO CASTELSARRASIN et son problème de fonds propres négatifs, décide qu'il n'y a pas lieu de dissoudre cette société bien que son actif soit inférieur à la moitié de son capital social.*

Personne ne demande la parole après l'exposé du Président et, mise au vote, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **II. Modalités de mise en œuvre de la résolution de poursuite de l'activité**

Ces modalités font l'objet de la proposition de résolution suivante :

### **Seconde résolution :**

*L'assemblée ordinaire des associés donne tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires pour mettre en œuvre la résolution votée au cours de cette assemblée générale extraordinaire, en particulier au niveau de la publicité réglementaire.*

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et tous les associés.

Fait à MONTECH le 26 octobre 2023

Emmanuel ETARD  
Président de la SAS  
A2TIMMO  
CASTELSARRASIN



Marc ETARD  
Président de l'associée SAS  
FME,



Anne Laure VERNHES  
Associée

